
Procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle**le 12 juin 2013****en vidéoconférence**

1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

A 13 h 02, la présidente souhaite, au nom du Conseil d'administration, la bienvenue à cette deuxième assemblée sous le nom de RESDAC et à la première assemblée générale annuelle en vidéoconférence.

La présidente propose le changement du point 4. L'appel des membres viendra en 2^e point, par conséquent les points 2 et 3 seront décalés respectivement en 3^e et 4^e positions.

2. APPEL DES MEMBRES ET ÉTABLISSEMENT DU QUORUM

- *Présidence du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences*
 - Isabelle Salesse

- *Fédération Franco-Ténoise, Territoires du Nord-Ouest*
 - Émos Dumas
 - Océane Coulaudoux

- *Association Franco-Yukonnaise (AFY), Yukon*
 - Rock Brisson
 - Patricia Brennan

- *Éducacentre, Colombie-Britannique*
 - Onil Heppell
 - Yvon Laberge
 - Bassirou Diene

- *Éduk, Alberta*
 - Madeleine Doiron

- *Service fransaskois de formation aux adultes, Saskatchewan*
 - Rita Denis
 - Francis Kasongo

- *Pluri-elles (Manitoba) inc., Manitoba*
 - Liliane Biti
 - Saadia Saadane

- *Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA), Ontario*
 - Michel Robillard
 - Martine St-Onge
 - Jacqueline Noiseux

- *Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec – Formation professionnelle, Québec*
 - Aucun délégué

- *Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (CODAC), Nouveau-Brunswick*
 - Patrick Jeune
 - Ramona Haché
 - Diane Léger

- *Équipe en alphabétisation Nouvelle-Écosse (ÉANÉ), Nouvelle-Écosse*
 - Paul d'Entremont
 - Suzanne Saulnier
 - Emmanuel Beaugard
 - Lorraine Fennell

- *Collège Acadie Î.-P.-É., Île-du-Prince-Édouard*
 - Anastasia DesRoches
 - Bonnie Gallant
 - Donald DesRoches

- *Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, Terre-Neuve et Labrador*
 - Roxanne Leduc
 - Gaël Corbineau

- *Personnes observatrices-scrutatrices :*
 - Amber O'Reilly, de la Fédération franco-ténoise (FFT)
 - Philippe Cardinal, de l'Association franco-yukonnaise (AFY)
 - Florence P. Etienne, de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
 - Danielle Hamon, de l'Assemblée communautaire Fransaskoise (ACF)
 - Natalie Gagné, de la Société franco-manitobaine (SFM)
 - Peter Hominuk, de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
 - Maxime Caron, de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)
 - Jessica d'Éon, du Conseil acadien de Par-en-Bas (CAPEB), membre de la FANÉ Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
 - Claude Blaquière, de la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)
 - Ginette Sarazin, de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

- *Observatrices, observateurs et partenaires*
 - Sophie Delaigue (AFY)
 - Ghislaine d'Éon (ÉANÉ)
 - Sylvie Robichaud (CODAC)
 - Alice Bérubé (Î.-P.-É.)
 - Dhruhati Benasrie (BACE)
 - Nathalie Couture (BACE)
 - Sylvie Gignac (PCH)
 - Diane Côté (FCFA)

- *Consultants invités*
 - Me Anne Sheppard, avocate
 - Philippe Renaud, expert-comptable
 - Matthieu Brennan, président du Comité de mise en candidature

- *Personnel du RESDAC :*
 - Gabrielle Dubois
 - Johanne Laurent
 - Normand Lévesque
 - Sylvain Lapointe
 - Sérivanh Phonekèo

Le quorum est atteint. La présidente du RESDAC propose de passer à la nomination de la présidence de l'assemblée.

3. NOMINATION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA SECRÉTAIRE

PROP. 1. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Yvon Laberge :

- **Que Madame Hélène Ménard soit nommée présidente de l'assemblée générale annuelle 2013**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente remercie les participantes et participants de l'assemblée de leur vote de confiance.

PROP. 2. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Rock Brisson :

- **Que Sérivanh Phonekèo soit nommée secrétaire de la réunion.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente de l'assemblée explique qu'il y a un vide dans les statuts et règlements au sujet du vote pour l'accréditation des membres, alors elle propose les points suivant :

- un vote par délégation pour entériner l'accréditation des membres,
- après le processus d'accréditation, un vote par délégué.

La proposition est acceptée par les membres à l'unanimité.

La présidente explique les consignes du déroulement de cette assemblée en vidéoconférence. Afin d'aider à la visualisation, les délégués doivent :

- utiliser les cartons de vote rouge pour le "non" et vert pour le "oui", et
- annoncer leur nom et leur site avant de prendre la parole.

La présidente demande aux délégations de confirmer leur accord à ce que l'assemblée générale annuelle se tienne par téléconférence.

PROP. 3. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Patricia Brennan :

- **Que l'assemblée générale annuelle se tienne par téléconférence.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN D'ENTÉRINER L'ACCREDITATION DES MEMBRES

Le Conseil d'administration a déposé la résolution suivante pour discussion et approbation par les membres du RESDAC :

ATTENDU QUE conformément à l'article 3 des statuts et règlements « Accréditation des membres » un comité d'accréditation composé d'au moins trois personnes, soit Matthieu Brennan, Suzanne Benoit et Annie Buteau, a mis en œuvre de manière équitable et transparente le processus d'accréditation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a reçu dans les délais prescrits les recommandations du Comité d'accréditation en regard des dossiers déposés;

4.1 IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

La reconnaissance du Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard comme membre régulier du RESDAC pour l'Île-du-Prince-Édouard avec une délégation comprenant les quatre secteurs suivants : éducation, économie, représentation communautaire et pouvoirs publics.

Le renouvellement du statut de membre du Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard en 2016 soit conditionnel à la mise en place d'un système de collecte de données statistiques sur les

apprenants comprenant au minimum un registre des apprenants et une évaluation formelle / classement des niveaux d'alphabétisme ou de compétences des personnes apprenantes de niveaux 1 et 2.

PROP. 4. AGA 12-06-13

Il est proposé par Donald DesRoches et appuyé par Saadia Saadane :

- **Que l'assemblée générale annuelle adopte cette recommandation du Conseil d'administration concernant la reconnaissance du Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard comme membre régulier du RESDAC et son renouvellement de statut en 2016 selon les conditions prévues.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

La reconnaissance du Collectif de la communauté du savoir comme membre régulier du RESDAC pour l'Ontario, avec une délégation comprenant les cinq secteurs suivants : éducation, économie, services publics et représentation communautaire, pouvoirs publics.

Le Conseil d'administration du RESDAC, suite à l'approbation du statut de membre régulier par l'Assemblée générale, reconnaît la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) comme organisme fiduciaire du réseau provincial ontarien non constitué en société et que toutes les ententes formelles et contractuelles soient conclues avec la COFA, le cas échéant, jusqu'au renouvellement de son statut de membre en 2016.

PROP. 5. AGA 12-06-13

Il est proposé par Bassirou Diene et appuyé par Madeleine Doiron :

- **Que l'assemblée générale annuelle adopte cette recommandation du Conseil d'administration concernant la reconnaissance du Collectif de la communauté du savoir comme membre régulier du RESDAC, la reconnaissance de la Coalition ontarienne de formation des adultes comme organisme fiduciaire et son renouvellement de statut en 2016 selon les conditions prévues.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.3 IL EST RÉSOLU QUE le Conseil d'administration du RESDAC recommande à l'Assemblée générale de juin 2013 :

La reconnaissance de l'Équipe d'alphabétisation Nouvelle-Écosse comme membre régulier du RESDAC pour la Nouvelle-Écosse, avec une délégation comprenant les quatre secteurs suivants : éducation, économie, services publics et représentation communautaire;

Le renouvellement du statut de membre de l'Équipe d'alphabétisation Nouvelle-Écosse en 2016 soit conditionnel à la mise en place d'un système de collecte de données statistiques sur les apprenants comprenant au minimum un registre des apprenants et une évaluation

formelle / classement des niveaux d'alphabétisme ou de compétences des personnes apprenantes de niveaux 1 et 2.

PROP. 6. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Paul d'Entremont :

- **Que l'assemblée générale annuelle adopte cette recommandation du Conseil d'administration concernant la reconnaissance de l'Équipe alphabétisation Nouvelle-Écosse comme membre régulier du RESDAC et son renouvellement de statut en 2016 selon les conditions prévues.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente de l'assemblée félicite les trois membres de leur accréditation au titre de membres réguliers. Elle rappelle qu'à partir de ce point, les délégués ont chacun leur droit de vote.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente passe en revue l'ordre du jour proposé en évoquant les changements de l'ordre des points 2, 3 et 4. De ce fait, l'ordre du jour modifié est :

1. Mot de bienvenue de la présidente
Explication des consignes du déroulement de l'assemblée générale annuelle
2. Appel des membres et établissement du quorum
3. Nomination du président-e de l'assemblée et de la secrétaire
4. Proposition du conseil d'administration afin d'entériner l'accréditation des membres réguliers du RESDAC
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2012
7. Présentation du rapport 2012-2013 de la direction générale
8. Présentation du rapport 2012-2013 du conseil d'administration
9. Présentation du rapport financier vérifié au 31 mars 2013
10. Nomination de l'expert-comptable externe pour l'année 2013-2014
11. Adoption des frais de cotisations pour 2013-2014
12. Priorités 2013-2014 du RESDAC
13. Proposition d'amendements aux statuts et règlements du RESDAC et de demande de Prorogation en vertu de la nouvelle loi canadienne sur les organisations à but non lucratif
14. Rapport du Comité de mise en candidature
15. Élections des membres au Conseil d'administration :
 - 15.1 Élection du président-e d'élections
 - 15.2 Élection des scrutateurs d'élections
 - 15.3 Présentation de la procédure
 - 15.4 Vote
16. Résultats des élections

17. Prochaine Assemblée générale annuelle - 2014
18. Levée de l'assemblée

PROP. 7. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Liliane Biti :

- **Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 JUIN 2012

La présidente de l'assemblée demande aux membres s'il y a des points à réviser dans le procès-verbal. Aucune révision n'est demandée, elle passe au vote de la proposition.

PROP. 8. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé par Saadia Saadane :

- **Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2012 soit adopté tel que présenté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2012-2013 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La présidente de l'assemblée invite le directeur général à présenter le rapport. Il constate que la page 11 du rapport est manquante. Cette page sera insérée dans le document qui sera accessible sur le site Web du RESDAC. La présidente de l'assemblée demande ensuite aux membres de passer au vote de réception du rapport.

PROP. 9. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé Roxanne Leduc :

- **Que le rapport de la direction générale soit reçu avec l'ajout de la page 11 manquante.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2012-2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'assemblée invite la présidente du Conseil d'administration à présenter le rapport. La présidente du Conseil suppose que les participants ont lu ce rapport reçu avant la rencontre, elle invite les membres à poser des questions. Elle soulève deux points à corriger dans le rapport :

- au sujet de la « gouvernance » (page 2), seules 3 provinces sont accréditées, et
- au sujet de la « mise en candidature » (page 5), il y a 9 postes en élection.

PROP. 10. AGA 12-06-13

Il est proposé par Patricia Brennan et appuyé Michel Robillard :

- **Que le rapport du Conseil d'administration soit reçu tel que corrigé.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ AU 31 MARS 2013

La présidente de l'assemblée invite M. Philippe Renaud de la firme Marcil Lavallée à présenter le rapport. À la fin de la présentation, comme il n'y a pas de question, la présidente demande aux membres de passer au vote d'adoption du rapport.

PROP. 11. AGA 12-06-13

Il est proposé par Rock Brisson et appuyé par Isabelle Salesse :

- **Que le rapport financier vérifié au 31 mars 2013 soit adopté tel que présenté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. NOMINATION DE L'EXPERT-COMPTABLE EXTERNE POUR L'ANNÉE 2013-2014

Le Conseil d'administration recommande à l'assemblée générale annuelle l'adoption de la résolution suivante :

PROP. 12. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé par Saadia Saadane :

- **Que les services de la firme comptable Marcil Lavallée d'Ottawa soient retenus comme expert-comptable indépendant des états financiers du RESDAC pour l'exercice financier 2013-2014.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le directeur général remercie Philippe Renaud, l'expert comptable, pour son travail et sa présentation. L'expert-comptable se retire.

11. ADOPTION DES FRAIS DE COTISATION POUR 2013-2014

Le Conseil d'administration suggère de maintenir les frais de cotisation au niveau actuel, soit 100\$ pour cette année. La présidente d'assemblée invite les membres à s'exprimer sur cette recommandation. Aucun commentaire.

PROP. 13. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé par Onil Heppell :

- **Que les frais de cotisation des membres du RESDAC soient maintenus à cent dollars (100\$) pour l'année 2013-2014.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. PRIORITÉS 2013-2014 DU RESDAC

La direction générale présente le document concernant les priorités et la planification du RESDAC. Avant de commencer sa présentation, Normand souligne l'arrivée de l'avocate, M^e Anne Sheppard qui présentera les statuts et règlements.

PROP. 14. AGA 12-06-13

Il est proposé par Rita Denis et appuyé par Onil Heppell :

- **Que les priorités 2013-14 soient adoptées telles que présentées.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU RESDAC ET DE DEMANDE DE PROROGATION EN VERTU DE LA NOUVELLE LOI CANADIENNE SUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF

Me Sheppard explique le processus de prorogation.

Une nouvelle loi intitulée *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)* est adoptée depuis 2011. Cette loi régit les organisations sans capital-actions à but non lucratif de régime fédéral. Tous les organismes sous la charte fédérale qui veulent poursuivre leurs activités doivent déposer une demande de prorogation pour être conformes à cette loi. Actuellement, nous sommes en période de transition vers la nouvelle loi qui prendra effet en octobre 2014.

La démarche de prorogation est relativement simple : il s'agit de remplir un document intitulé *Statuts de prorogation* ou *Formulaire 4031*, avec des informations au sujet des lettres patentes et des règlements administratifs. La fin du processus est l'obtention du certificat de prorogation.

Étant donné que les règles en vertu de la Loi BNL sont différentes des règles de l'ancienne loi, la révision des statuts et règlements est nécessaire pour que le RESDAC soit en conformité avec la nouvelle Loi BNL.

Les propositions d'amendements aux statuts et règlements ont été adoptées par le Conseil d'administration du RESDAC. À présent, elles sont présentées à l'Assemblée générale annuelle pour adoption par les membres. Ces nouveaux statuts et règlements, une fois adoptés par les membres, seront inclus dans le dossier de demande de prorogation.

À la fin de la présentation de M^e Sheppard, la présidente de l'assemblée ouvre la période de questions.

À la question concernant l'article 4.6 Délégation – membres réguliers, au sujet du délai de 45 jours pour faire parvenir la liste des délégués, la réponse est que ce délai est impératif par rapport au budget et à la politique de mise en candidature : seuls les délégués peuvent être candidats aux postes de membres du Conseil d'administration. C'est une longue période qui demande aux réseaux membres de l'organisation et de la discipline.

À la question concernant l'article 4.1 Assemblée générale annuelle, au sujet du changement de délai de 9 à 6 mois de la tenue de l'assemblée générale annuelle, la réponse est l'exigence de la nouvelle Loi BNL qui fixe un délai maximum de six mois.

PROP. 15. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé Madeleine Doiron :

- **Que les propositions d'amendements aux statuts et règlements du RESDAC soient adoptées telles que présentées.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

PROP. 16. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé Francis Kasongo :

- **Que le RESDAC dépose la demande de prorogation en vertu de la Loi BNL.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

Le directeur général remercie M^e Sheppard de son travail et de sa présentation.
M^e Sheppard se retire.

14. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Matthieu Brennan résume le rapport du Comité de mise en candidature. Ce Comité était composé de Mathieu Brennan (à la présidence), Luce Lapierre et Margo Fauchon. Le rapport inclut la liste des neuf postes ouverts et des sept candidats aux postes d'administrateurs / administratrices du Conseil. Toutes les candidatures sont admissibles. Le Comité n'a pas reçu de candidature de son membre du Québec ni de candidature au 2^e poste de représentant des personnes apprenantes.

Le Comité de mise en candidature souligne que l'équilibre souhaité entre les secteurs, selon la nouvelle gouvernance du RESDAC, n'est pas atteint : deux candidatures proviennent du secteur « éducation » et trois du secteur « communautaire ». Il n'y a pas eu de candidature des secteurs « économique », « pouvoirs publics » ni « services publics ».

PROP. 17. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé Michel Robillard :

- **Que le rapport du Comité de mise en candidature soit reçu tel que présenté.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

15. ÉLECTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

15.1 Élection du président ou de la présidente d'élection

PROP. 18. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé Gaël Corbiveau :

- **Que la présidente de l'assemblée, Hélène Ménard, préside l'élection.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROP. 19. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé Emmanuelle Beauregard :

➤ **Que Sérivanh Phonekèo soit secrétaire d'élection.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15.2 Élection des scrutateurs d'élection

La présidente de l'élection rappelle que sur chaque site de vidéoconférence, une personne observatrice-scrutatrice est affectée à ce rôle. Cette personne a en main les bulletins de vote aux délégués qu'elle leur distribuera. Après le vote, les délégués remettront leur bulletin de vote à la personne observatrice-scrutatrice qui les enverra au bureau du RESDAC pour destruction.

15.3 Présentation de la procédure

La présidente d'élection reçoit la liste des candidats du Comité de mise en candidature, qui est présentée sur écran et lue à voix haute pour que les délégués écrivent leur choix sur leur bulletin de vote. La présidente d'élection rappelle qu'il n'y a pas de représentant pour le Québec ni pour le poste de représentant des personnes apprenantes du mandat 2013-2014.

Après réception des bulletins de vote, les scrutateurs appellent par téléphone la présidente d'élection et lui communiquent les résultats de vote de leur site.

15.4 Votes

Les 28 délégués passent au vote.

Candidature au poste d'administrateur ou d'administratrice représentante	Prénom et nom de la candidature
De la Saskatchewan	Rita Denis
Du Nouveau-Brunswick	Patrick Jeune
De la Colombie-Britannique	Yvon Laberge
Des Territoires-du-Nord-Ouest	Océane Coulaudoux
De l'Ontario	Michel Robillard
De la Nouvelle-Écosse	Paul d'Entremont
Des personnes apprenantes	Françoise Cadieux

Ensuite, les scrutateurs et la présidente d'élection communiquent pour le dépouillement des votes.

16. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

La présidente de l'élection annonce les élus et élues au Conseil d'administration :

	Secteur représenté	Province / Territoire	Mandat	
Rita Denis	Éducation	Saskatchewan	2013	2014
Patrick Jeune	Communautaire	Nouveau-Brunswick	2013	2014
Yvon Laberge	Éducation	Colombie-Britannique	2013	2014
Océane Coulaudoux	Communautaire	Territoires-du-Nord-Ouest	2013	2014
Michel Robillard	Éducation	Ontario	2013	2015
Paul d'Entremont	Communautaire	Nouvelle-Écosse	2013	2015
Françoise Cadieux	Personne apprenante	Ontario	2013	2015

PROP. 20. AGA 12-06-13

Il est proposé par Roxanne Leduc et appuyé par Michel Robillard :

- **Que les bulletins de vote soient envoyés au bureau du RESDAC.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROP. 21. AGA 12-06-13

Il est proposé par Isabelle Salesse et appuyé par Rock Brisson :

- **Que les bulletins de vote soient détruits au bureau du RESDAC.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014

La présidente de l'assemblée annonce que la prochaine assemblée sera tenue par vidéoconférence en juin 2014.

PROP. 22. AGA 12-06-13

Il est proposé par Michel Robillard et appuyé Rita Denis :

- **Que la prochaine assemblée générale annuelle soit tenue par vidéoconférence.**

La proposition est adoptée à l'unanimité

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant la fin, la présidente du Conseil remercie tous les délégués d'avoir participé à la rencontre et pour les importants travaux des membres dans les provinces et territoires.

PROP. 23. AGA 12-06-13

Il est proposé par Rita Denis :

- **De lever l'assemblée générale annuelle du RESDAC qui se termine à 14h 48 (HEA).**

Signatures

Isabelle Salesse
La présidente

Rita Denis
La secrétaire